L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 30 OCTOBRE 1889.

PETITES ANNONCES.

MME E. HUREAU, modiste fashionable (Mode Parisienne) a transféré son établissement du No 2 Chartres au No 186 rue du Canal. [illegible]

A VENDRE.

[illegible] à vendre à cause du décès du propriétaire. S'adresser à J. R., bureau de l'Abeille. 29 oct—3t

ON DEMANDE.

100 Jeunes filles pour faire de la lingerie de dessous, 27 Chartres. 30oct—1t

DEMANDES D'EMPLOI.

DES dactylographes et sténographes demandent à se placer. S'adresser à l'Hôtel des Emigrants, No 12 rue Dumaine. 12 oct—1m

Professeur Gordon, Université Paris, bien recommandé, enseigne Anglais, Espagnol. Prix modérés, 27 oct—7t

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

David Dufrechou vs. Jos. Rebelle.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans. No 14,718.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. H. M. Price, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'encan, le SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à mon encan, No 130 rue Lafayette, entre les rues St-Charles et Carondelet, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après inventaire enregistré dans mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

M. FARRENTELLI,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
28 oct—30—nov 5 9

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Barbara Fischer, Veuve en premières noces de Stephen Steigle, en seconde noces de Leo Steigle et en troisième noce de Felix Rieger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,254.—Division B.—Attendu que Mme Caroline Fischer, veuve de Michael Weihner, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Barbara Rieger, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
30oct—30—nov 3 8

Succession de John Barbé.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 27,634—Division C.—Attendu que Mme Mary A. Guilbeau, veuve de John Barbé, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Barbé, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
30oct—30—3 8 nov

Succession de Solomon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,367—Division C.—Attendu que Felix M. Levy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Solomon Levy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 oct—30—nov 3 8

Succession de P. Claude Samory.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 27,781—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry J. et Numa J. Samory, exécuteurs testamentaires, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28oct—29—3 7nov.

Succession d'Antonio Canet et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 28,252—Division A.—Attendu que Joseph Pablo a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Antonio Canet et femme, décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27oct—27 31—5 nov

Succession de Henry J. Hattier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 28,241—Division C.—Attendu que Mme Veuve Henry J. Hattier, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Henry J. Hattier, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 oct—26 30,—3 nov.

Succession de G. B. Sbarbaro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 27,114—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Rosa Rapetto, veuve de G. B. Sbarbaro, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 oct—26 30—3nov.

Succession de Adolphe Emile Scheidecker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,956—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charlotte Trouilly, veuve de Adolphe Emile Scheidecker, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
18 oct—18 23 27

Succession de Numa John Bienvenu.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 28,291—Division D.—Attendu que John B. Vinet, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu Numa John Bienvenu, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 oct—26 30—nov 3

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-CINQUIEME ETAT DE SITUATION ANNUELLE.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1889, y compris les primes non acquises de l'année précédente:

Sur risques d'incendie	$158,566 75
Sur risques maritimes	3,042 66
Sur risques de rivières	4,628 02
Total des primes	$166,237 43
Moins—Primes non acquises	49,683
Primes nettes acquises au 31 mai 1889	$116,554 43
Pertes payées: Sur risques de feu	40,342 32
Sur risques maritimes	1,597 33
Sur risques de rivières	3,347 38
Taxes et dépenses, moins intérêts	22,707 36
Réassurances et primes rendues	13,840 40
	81,745 29
Profits	$67,119 14
La Compagnie possède de l'actif suivant: Propriétés foncières	$231,682 30
Actions de banques et de chemins de fer	30,443 55
[illegible]	77,845 02
Billets recevables	51,454 75
Primes en cours de collection	18,136 82
Certificats 6 0/0 de ville	26,207 50
Billets hypothécaires en portefeuille	4,300 00
Argent comptant	13,662 45
	$422,736 11

L'exposé ci-dessus est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

(Signé) P. POURSINE, Président.

JULES MONTEUIL, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Juré et souscrit pardevant moi, ce [illegible] jour de [illegible] 1889.

JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

[illegible]

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La charte de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire écrasant, et incorporée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu dans les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

Commissaires.

Grand Tirage Mensuel,

A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 NOVEMBRE 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	....	100,000
1 Lot de	50,000,	....	50,000
1 Lot de	25,000,	....	25,000
2 Lots de	10,000,	....	20,000
5 Lots de	5,000,	....	25,000
25 Lots de	1,000,	....	25,000
100 Lots de	500	....	50,000
200 Lots de	300,	....	60,000
500 Lots de	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500,	soit	$50,000
100 Lots de	$300,	....	30,000
100 Lots de	$200,	....	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	soit	$99,900
999 Lots de	$100,	....	99,900
3,134 Lots se montant à			$1,054,800

On demande des agents partout.

Pour les prix à payer par les Clubs, ou pour tous renseignements que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. [illegible]

IMPORTANT.

Envoyez par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [illegible]

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées contenant du l'argent à la

New Orleans National Bank,

New Orleans, La.

[illegible]

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	[illegible]

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827 est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans.

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS,

73 ..... CHARTRES .....

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de marchandises sèches, lingerie, mercerie, etc., etc.

A. Lehmann et Cie vs. Emile D. Azan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,188.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 28 octobre 1889 et adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 11 novembre 1889, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

No 157 rue du Canal, enseigne Bazar: Tout le contenu du dit local, consistant en un grand stock de marchandises sèches et assorties, articles de toilette, mercerie, etc., etc., comme par inventaire enliassé en mon bureau.

Aussi les installations, comptoirs, vitrines, etc., dans le dit magasin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Samuel Gauvreau et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Nos 22,300 et 22,301.—En vertu d'un writ de fieri facias, contre Alphonse Philips, comme notaire public et individuellement, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° La moitié indivise de trois lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Jackson et Joséphine, désignés par les numéros Un, Deux, Trois, et formant une portion de terre mesurant quatre-vingt quinze pieds, 11 pouces de face à la rue St-Charles sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la rue Jackson, la même profondeur sur la ligne de côté la divisant du lot No Quatre, et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces sur la ligne du fond; aussi un lot de terre dans le même îlet, désigné par le No Vingt-deux, mesurant vingt pieds, dix pouces et six lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de cent trente pieds, et vingt-sept pieds dix pouces et six lignes dans le fond.

2° Aussi une moitié indivise de quatre lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, désignés par les Nos un, deux et trois et six huit de l'îlet cinquante-cinq, bornés par les rues Pitt, Prytania, Berlin et l'avenue Napoléon, d'après un plan lithographié déposé au bureau de Massoneau, notaire public; les dits lots Nos un, deux et trois sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun vingt-huit pieds sept pouces de face à l'avenue Napoléon, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles et le lot dix-huit est contigu dans le fond, mesurant trente pieds de face à la rue Prytania, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Aussi, une moitié indivise de quatre lots de terre dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, St-Denis, St-Patrick et Harmonie, mesurant chacun trente pieds rue Harmonie sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Acq. L. 92—fol. 292

4° Aussi, le lot huit, dans l'îlet cent quatre-vingt douze, borné par les rues St-Louis, Toulouse, Robertson et Claiborne, mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue St-Louis sur cent douze pieds de profondeur. Acq. L. 121—fol. 506.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er oct—1,8,15,22,29—2 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de terres améliorées sur le Chemin de Gentilly, à environ 10 milles de la ville, convenables pour fermes, vacheries ou pâturage, etc.

— Dans l'affaire de —

Veuve A. C. M. de Kernion vs Henry Vinyard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 27,734—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, à peu près deux et un quart lieues de la dite ville de la Nouvelle-Orléans, faisant une partie de la plantation anciennement appartenant à J. Bernardina et désigné par le numéro 40 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 mars 1830 et déposé pour référence à l'étude de E. Rouzy, notaire, et aussi l'acte [illegible] mesurant au dit plan, un arpent de face au dit Chemin Gentilly ou Bayou Gentilly, sur une profondeur de vingt et deux tiers d'arpents, entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre situé sur le Chemin de Gentilly au côté gauche du lac, dans le fond du troisième district de cette ville, mesurant, conformément au dit plan et dessin décrit, plus ou moins, à peu près quatorze arpents et cinquante-deux pieds de face au bayou Gentilly ou Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière de vingt [illegible] arpents [illegible] quatre cent vingt pieds et un peu près, sur la ligne du haut de la dite terre [illegible] ville de la Nouvelle-Orléans, et à peu près vingt-six arpents en trois mille huit cent quatre-vingt-deux pieds à peu près sur la ligne du bas de dit morceau de terre. Lequel dit morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze lots désignés par les numéros cent soixante-dix neuf, cent quatre-vingt-un, cent quatre-vingt-trois, cent quatre-vingt-cinq, cent quatre-vingt sept, cent quatre-vingt neuf, cent quatre-vingt-onze, cent quatre-vingt-treize, cent quatre-vingt-quinze, cent quatre-vingt dix-sept, cent quatre-vingt dix-neuf, deux cent un, deux cent trois, deux cent cinq, chacun mesurant à peu près un arpent de face au bayou ou Chemin de Gentilly sur une profondeur variant comme indiqué par le dit plan.

3° Un autre morceau de terrain situé à la droite du Chemin de Gentilly, en au côté de la ville, à l'arrière du Troisième District de cette ville, mesurant, d'après le plan et dessin mentionné environ quatorze arpents, soixante-deux pieds de façade sur le Chemin de Gentilly, sur une profondeur irrégulière, plus ou moins, de vingt-six arpents ou dix-sept cent quatre-vingt-deux pieds à peu près, sur la limite supérieure du dit morceau de terre du côté de la ville de la Nouvelle-Orléans; et environ dix huit arpents ou trois mille trois cent dix-huit pieds et à peu près sur la limite inférieure du dit morceau de terre, lequel morceau de terre est divisé sur le dit plan en quatorze terrains désignés par les Nos cent quatre-vingt-huit, cent quatre-vingt-dix, cent quatre-vingt-douze, cent quatre-vingt-quatorze, cent quatre-vingt-seize, cent quatre-vingt-dix-huit, deux cents, deux cent deux, deux cent quatre, deux cent six, deux cent huit, deux cent dix, deux cent douze et deux cent quatorze, chacun mesurant environ un arpent de façade sur le chemin de Gentilly, sur une profondeur variant comme il est indiqué sur le dit plan. Les améliorations sur ce morceau de terre consistent en une bâtisse en bois, à deux chambres, mesurant chacune dix huit pieds sur seize, et un hangar devant de dix pieds sur trente; une écurie ouverte, en bois, de vingt pieds sur quarante; un poulailler et un petite maison ou de [illegible] pieds: la façade et environ un tiers de la profondeur de chacun des dits morceaux de terre est entouré d'une barrière en fil de fer. Le tout d'après un plan déposé au bureau du shérif et présentement affiché à la Bourse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—nov 5 12 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

John J. Waguespack vs Sidney Partridge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,024—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Lyon, Laurel, Bordeaux et Annunciation (anciennement Jersey) désignée par la lettre "E" et mesurant quarante pieds de face à la rue Lyon (commençant à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Lyon et Laurel) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15oct—15 22 29—5 12 15nov.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frederick A. Voist vs Mme Barbara Spech et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,125—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro onze, de l'îlet cinquante, borné par les rues Annette, Bourbon, St-Antoine et Prosper, sur un plan dressé par J. Bully le 3 avril 1849, déposé dans l'étude No 61 des livres de plans No 5, en l'étude de L. T. Caire, ancien notaire en cette ville. Lequel lot mesure vingt-six (26) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes de face rue Annette sur une profondeur de cent quinze (115) pieds cinq (5) pouces et une (1) ligne entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26—nov 4,11,18,25,30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Germania Benevolent Association vs la succession de Jno. J. Williams et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 27,567—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 12 dans l'îlet No 13 borné par les rues Bons-Enfants, Marais, Félicianna et Craps, sur un plan dressé par Caston en date du 27 mai 1847 et déposé en l'étude de Jos Cuvillier, notaire; le dit lot mesure en pied américain, vingt-neuf (29) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Bons-Enfants, sur une profondeur de cent dix-sept (117) pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre situé dans le troisième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Port, Royale et Esplanade, sur le côté par les rues Dauphine et Port, désigné par le No 12 et mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur de cent dix pieds à la rue Port, de soixante-treize (73) pieds un (1) pouce et quatre (4) lignes plus ou moins. Les dits améliorations à un plan annexé et faisant partie d'un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire, le 16 octobre 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 oct—26—nov 4,11 18 25 30

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie que le 7me jour d'octobre 1889, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous et dans les termes et chiffres suivants, à savoir: Interdiction de Angèle Candide Avinceau, épouse de Michael Houdler, No 27,797, Division B.

Cette affaire a eu lieu aujourd'hui; présents: T. D. Bayne J. pour le demandeur, Felix J. Puig, curateur ad hoc. Après avoir entendu les plaidoyers, les témoignages et les avocats, la cour, considérant le rapport des experts utilisé dans cette affaire, et l'évidence et la loi étant en faveur du demandeur, et pour les raisons écrites données.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement d'interdiction contre Angèle Candide Avinceau la déclarant incapable de prendre soin de sa personne ou d'administrer ses biens; que Michael Houdler soit nommé curateur pour administrer ses biens et prendre soin de sa personne avec les formalités prescrites par la loi.

Jugement rendu le 7 octobre 1889.

Jugement signé le 15 octobre 1889.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, le dix septième jour d'octobre de l'An de Notre Seigneur Mil-Huit-Cent-Quatre-Vingt-Neuf.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
20 oct—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans, Je certifie par le présent que le 27me jour de septembre 1889, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire suivante dans les mots et chiffres comme suit, à savoir:—

Dans l'affaire de l'interdiction de Mlle Nellie Villars—No 27,779—Division C.—Cette affaire a été jugée aujourd'hui. Présents: MM. P. E. Théard & Fils pour la poursuite et N. R. Roberts, Esq., pour la défense; et, après avoir entendu les plaidoiries, les témoignages et les avocats, la cour considérant que les témoignages ont pleinement établi que la défenderesse devrait être interdite;

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement déclarant la dite défenderesse, Nellie Villars, incapable de prendre soin de sa personne et de sa propriété ou de contracter aucun acte valide qui pourrait être contracté par une personne saine d'esprit; et que, en conséquence, elle soit et est par le présent interdite à toutes fins et objets.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que les honoraires du docteur F. B. Archinard, médecin expert, soient fixés à vingt cinq dollars; et que les honoraires de M. N. Roberts, Esq. avocat pour la défenderesse, soient fixés à trente dollars, et que les dits honoraires soient fixés comme frais dans cette affaire et que tous frais soient payés par la défenderesse.

Jugement rendu le 27 septembre 1889.

Jugement signé le 2 octobre 1889.

(Signé) FRED D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le 3ème jour du mois d'octobre en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-neuf.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.
18oct—18 20 24

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Carlo Rapetto vs ses créanciers.—No 28,278—Ordre de Cour.—Le cession des biens de la société existant et devant entre la pétition entre Carlo Rapetto et G. B. Sbarbaro, décédé, sous le nom de G. B. Sbarbaro & Cie., et du dit Carlo Rapetto, individuellement, ont par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Kirchner, notaire, le SAMEDI, 9me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., pour que l'insolvable porte devant les dits créanciers un rapport des affaires de la dite société et de lui-même, qu'un syndic soit nommé, et qu'il obtienne d'eux sa décharge de dette et de leurs demandes en propriété, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire, Carlo Rapetto, et des biens de la société susdite, ci-devant existante entre le pétitionnaire et G. B. Sbarbaro, décédé, soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1889.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député greffier.
30 oct—30 nov—3 8

A. E. Lévandier & Cie, vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 24,151—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles W. Drown, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
28 oct—28—nov 3 7

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—D. J. Searcy & Co vs leurs créanciers—No 27,632—Division E.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers, des dits insolvables soit convoquée et tenue pardevant Henry C. Rightor, notaire, pour commencer le 27 novembre 1889, à 11 heures A. M., et continuer jusqu'au 7me jour de décembre 1889, inclusivement, dans le but de considérer et déterminer le temps et les lieux et les termes et conditions sur lesquels les propriétés et crédits cédés ici seront vendus par les syndics, second vendues et disposées.

Nouvelle-Orléans, 25 octobre 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme,

H. GUIRAUD, Député Greffier.
29 oct—29 au 7 déc

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Georges D. Geddes vs ses créanciers.—No 28,250—Division C.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire George D. Geddes soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice des créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Omer Villeré, notaire public, à son bureau, No 25 rue Carondelet en cette ville, le mercredi 30 octobre 1889, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises; et que toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que W. Y. Vance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1889

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
28sept—27 au 30 oct.

Robert Fuenschi vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 5,921.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le plan et dernier compte présenté par Andrew J. Murphy, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27oct—27 31—5 nov

Etat de la Louisiane vs. Mexican International Improvement Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,187—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final et tableau de distribution présenté par Louis A. Adam, receveur de la Mexican International Improvement Company, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits compte et tableau.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 oct—27 31—5 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,261—Division B.—Brandao & Gill vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une assemblée des créanciers des pétitionnaires, de la raison commerciale de Brandao & Gill, composée de E. A. Brandao et John L. Gill, soit convoquée et tenue pardevant Joseph D. Taylor, notaire, en son bureau No 188 rue Commune et Carondelet, le JEUDI, 7me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et de déterminer sur les applications des dits pétitionnaires pour un répit, et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que toutes procédures judiciaires contre les personnes ainsi que les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que W. W. Vance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 26 octobre 1889.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

H. GUIRAUD, Député Greffier.
27 oct—27 au 28 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 28,089—Division E—Mike Fritz vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Mike Fritz soit, et est, par le présent, acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1152 rue des Magasins, en cette ville, le MARDI, 5me jour de novembre 1889, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises et spécialement pour considérer l'application du dit pétitionnaire d'être déchargé de ses dettes et dépôts; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que R. J. Méral, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1889.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
18oct—18 au 5nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 27,997—Division E—Jacob Schneider vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par Jacob Schneider au bénéfice de ses créanciers soit acceptée par la Cour, et qu'une réunion des créanciers soit tenue pardevant W. C. Hart, notaire en cette ville, commençant le 26 octobre 1889, et que R. J. Méral, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents et les [illegible] et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre de la cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et la propriété du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, Lne, 19 septembre 1889.

(Signé) FRED. D. KING,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, maintenant absent en congé.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 sept—20 au 26 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 28,143.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau, No 2 1/2 rue Carondelet—JEUDI, 31 octobre 1889, à 11 heures A. M., à 2 cera vendu, rue D'Hémécourt, entre Lopez et Rendon, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, pour le compte de la dite succession:

Un lot de meubles, malles, [illegible] poules, etc.

Conditions—Comptant. 27 oct—au 31.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Thomas Bishop et de sa femme.

No 28,143—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 octobre 1889, il sera vendu à midi, pour compte de la dite succession:

Un lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, îlet No 136, borné par les rues d'Hémécourt, Lopez, Rendon et Gravier, désigné comme lot No 2, et mesurant 30 pieds 10 pouces de face à la rue d'Hémécourt sur 106 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Préot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

27 oct—27—2 9 16 23 30 nov

VENTES JUDICIAIRES.

Propriétés dans le troisième et le sixième district.

Succession de Jules Lapène

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 26,797.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 2 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, absent par congé, en date du 16 octobre 1889, les propriétés ci-après décrites, savoir:

1° Une moitié indivise de dix lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Anselme, Antonia, Hope et Law, désignés par les Nos 1 à 10 sur un plan dressé par John Schreiber, en date du 26 janvier 1836 et enregistré en pied français, les dits lots de 1 à 6, 30 pieds chacun de face à la rue St-Anselme, sur 120 pieds de profondeur; le lot No 1 formant le coin de la rue Law, et le lot No 6 le coin de la rue Hope; les lots Nos 7 et 8 30 pieds chacun de face à la rue Hope sur 150 pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Antonia sur 120 pieds de profondeur.

2° Douze lots de terre dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Agriculture et Abondance, désignés par les Nos 11 à 22, sur un plan dressé par K. A. d'Hémécourt, en date du 5 février 1848, déposé au bureau du shérif de la paroisse d'Orléans, et mesurant, les lots Nos 12, 21, 22 [illegible] pieds chacun de face à la rue Union, sur 124 pieds, 11 pouces 4 lignes de profondeur; les lots Nos 11 et 12 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Agriculture, sur 150 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 22 mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Union, sur une profondeur et façade de 124 pieds 11 pouces et 4 lignes à la rue Abondance.

3° Vingt terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Abondance et Trésors, désignés par les numéros de 1 à 20, du carré No 1928, d'après un plan de A. Castaing, en date du 20 avril 1848 [illegible] les terrains de 2 à 9 inclusivement, chacun 30 pieds de façade rue Bourbon, sur 124 pieds, 11 pouces [illegible]

4° Neuf terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Union, Française, Trésors et Abondance, désignés par [illegible]

5° Huit terrains dans le même district, carré d'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Trésors et Abondance [illegible]

6° Un terrain, avec toutes les améliorations, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue Napoléon et les rues Jena, Constance et Magazine [illegible]

7° Un terrain dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Nouvelles, Sixième, Constance et Madison [illegible]

8° Un terrain dans le même district [illegible]

Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles dans 1889 en sus du prix d'adjudication.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.

18 oct—18 25—3 9 6 23 nov

PAR W. A. KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Lons.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 26,682.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur; encanteur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, par ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, daté du 12 octobre 1889, la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans une portion du lot numéro dix de l'îlet numéro vingt-trois, qui est borné par les rues Melpomène, Jacob (maintenant Freret), Terpsichore et Howard, conformément à un plan fait par George T. Dunbar, voyer, le 1er avril 1848, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville; le dit lot de terre mesurant 31 pieds et 6 pouces de face à la rue Melpomène, sur une profondeur de 97 pieds et 9 pouces, entre lignes parallèles; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2. Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jacobs (maintenant Freret), Thalia, Locust, Erato et Thalia, désigné comme lot numéro un, d'après un plan fait par Hedin & Schieback, voyers, désigné comme No 162 au bureau de [illegible], et lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Thalia, 59 pieds 5 pouces et 7 1/2 lignes de largeur dans le fond, par 77 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Jacobs (maintenant Freret) et 94 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue Bella (maintenant Locust); ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Termes—Comptant et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication. Les acquéreurs déposeront 10 pour cent du montant comptant, au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. J. Woulfe, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Herman Drees.

No 26,015—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR W. A. KERNAGHAN, Encanteur—Encanteur de C. E. Girardey & Co—Bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu, à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division "B", pour la paroisse d'Orléans, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour, Division "A", maintenant absent en congé, en date du 8 octobre 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir:

Les magasins et résidences en briques à deux étages avec mansarde désignés par les Nos 23 et 25 rue Toulouse, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Chartres et Decatur. Le terrain mesure 48 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 127 pieds 6 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde sur le devant et bâtisses en briques à deux et trois étages dans le fond, convenable pour affaires ou résidence.

Conditions—Un tiers comptant, et le reste à un et deux ans avec billets spécialement garantis par hypothèque et privilèges du vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an, payable annuellement, à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, 5 pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuite pour assurer la collection des billets. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix de son adjudication, et 10 pour cent du prix de son adjudication, comptant, pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 oct—9 12 19 26—nov 2 9

SIMON

LES PHOTOGRAPHIES

Les mieux réussies et les plus artistiques qui aient jamais été faites à la Nlle-Orléans. Une spécialité de [illegible] et tableaux de grandeur naturelle. Spécialité de reproduction et grossissement de peintures fondes.

CAMEES.

No 130 RUE DU CANAL, près du Grand Opera House, et 91 RUE DE L'HOPITAL.

18 mai—1an Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison désirable.

Succession de Christian Winter.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—No 18,811.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 164 rue de la Commune—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un arrêté de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, arrêté daté du 16 octobre 1889, la propriété ci-après décrite, savoir:

La désirable maison-cottage double portant les Nos 413 et 429 rue Locust, entre l'avenue Jackson et la rue Philippe, carré d'îlet borné par la rue Prevost, chaque côté ayant trois chambres, cuisine, citerne, propriété à distance de la rue, située dans le voisinage immédiat de l'école McDonough No 22, du marché Keller et d'une tour d'éclairage électrique, capable de donner de bons loyers. Le terrain mesurant 30 pieds de façade rue Locust, sur une profondeur de 128 pieds 5 pouces et 5 lignes, d'après un plan de C. F. Simpl, daté du 20 avril 1855.

Conditions—Une moitié au davantage comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à un an de crédit avec intérêt de 8 pour cent par an à partir de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, avec toutes les autres clauses usuelles des actes de vente. L'acquéreur paiera les taxes dues et exigibles en 1889, et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire.

19oct—19 26—nov 2 9 16 23.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE COMME DEMEURE

No 681 rue Baronne, entre les rues Washington et Sixième.

Succession de Mme Ella E. Rice, décédée.

A l'encan. A crédit, longue échéance.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, 72 et 74, près Gravier, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre du juge Fred. D. King, Division B, Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé, ordre daté du 17 octobre 1889, Dossier No 28,030, pour le compte de la succession de Mme Ella E. Rice, décédée, il sera vendu à l'encan:

La moitié indivise de l'intérêt dans un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Sixième et l'avenue Washington, désigné comme le terrain No 4. Il mesure 16 pieds de façade rue Baronne, sur une profondeur de 150 pieds, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après un plan que l'on peut voir à l'endroit où se fera la criée.

Un nouveau cottage en bois couvert en ardoises, ayant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance et auvent. Il donne un loyer de $12 à $15 par mois. Il y a devant une galerie, un joli grillage sur le devanture et est en parfait état sous tous les rapports; un charmant home pour une petite famille. Chars passant devant et derrière situé près d'un marché, d'é. etc. etc.

Les emplacements des parties indivises—L'autre moitié indivise de la même propriété sera vendue à la même heure et à la même place.

Conditions, à savoir: Un tiers, ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste à un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt par an, à partir du jour de la vente avec toutes les clauses usuelles de garantie; 10 pour cent au comptant sur les lieux; le vendeur payera les taxes de 1889. Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 oct—20, 27.—nov 3, 10, 17, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de Terre de Valeur,

Au coin des rues Philip et Brainard.

Succession de Sarah L. Jore, décédée.

A l'encan, à un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 16 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 14 octobre 1889, Dossier No 28,444, pour le compte de la succession de Mme Sarah L. Jore, décédée, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre du coin, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Brainard, Philip, Clio et Jackson, désigné par le lot K, mesurant 28 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Brainard, environ 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de largeur dans le fond, et une profondeur de 100 pieds sur la rue Philip de 108 pieds, 2 pouces et 7 lignes, et 100 pieds de l'autre côté, la ligne la plus rapprochée de la rue Philip, le tout plus ou moins conformément à un plan exposé au lieu de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente, garantis par toutes les clauses de garantie ordinaires, 10 pour cent sera déposé au comptant sur les lieux. Les taxes pour 1889 et les années antérieures [illegible] payées par les vendeurs.

Acte de vente pardevant W. R. Eyr, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16oct—16 20 27—3 9 16 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

La charmante résidence No 95 rue Esplanade, entre Bourbon et Dauphine.

Le magasin en briques à trois étages, No 238 rue Decatur, entre Hôpital et Ursulines.

Cinq terrains de valeur sur les rues Tchoupitoulas et Water, entre Seraparu et Première.

Succession de Domingo Fatjo, décédé. Dossier No 27,840.

A l'encan pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & FILS W. I. Hodgson, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, par ordre et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la même Cour, Division "C", actuellement absent en congé, en date du 4 octobre 1889, Dossier No 27,840, pour le compte de la succession de Domingo Fatjo, décédé, à l'encan, à Succession, 5 seront vendus:

Quatrième District.

Rues Tchoupitoulas et Water.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas (anciennement Levée), Water, Seraparu et Première, et désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan de E. Boloret, voyer, en date du 10 mars 1852, et comme lots Nos 6 et 7 du plan de cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 23 pieds 1 pouce de face à la rue Water, 22 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 97 pieds 7 pouces et 1 ligne sur la ligne du haut du lot No 2 près de la rue Première, 94 pieds 5 pouces et 10 1/2 lignes sur la ligne qui divise les lots Nos 1 et 2, et 91 pieds 3 pouces et 4 lignes sur la ligne du bas du lot No 1 près de la rue Seraparu, étant la même propriété acquise par le présent vendeur de Mme Emilie O'Brien conformément à un acte pardevant A. Hero, notaire, le 26 mars 1885.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No 4 sur un plan de C. A. Hedin, voyer, en date du 7 décembre 1852, et le même numéro sur le plan de la ville, et mesurant 23 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Water, 22 pieds 2 pouces et 7 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 108 pieds 10 pouces et 6 lignes sur la ligne la plus près de la rue Seraparu, et 107 pieds 4 pouces et 1/2 ligne sur la ligne du haut près de la rue Première. Etant la même propriété acquise par le présent vendeur de G. W. Ryman, conformément à un acte passé pardevant A. Hero, notaire, le 9 mai 1884.

Les deux tiers d'intérêt indivis dans deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans les mêmes district et îlet que la dernière propriété décrite ci-dessus, et désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan fait par M. Harrison, voyer, en date du 27 juin 1851 et par les Nos 6 et 11 sur le plan de la ville; lesquels lots mesurent comme suit, à savoir:

3° Le lot No 1 ou 5 mesure 25 pieds et 2 3/5 pouces de face à la rue Water, 25 pieds 6 pouces et 1 1/2 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 84 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du haut près de la rue Première, et 85 pieds 7 pouces et 2 3/5 lignes de la ligne du bas près de la rue Seraparu.

4° Le lot No 2 ou 11 mesure 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 87 pieds 7 pouces et 2 3/5 lignes sur la ligne du haut près de la rue Première, et 88 pieds 3 pouces et 6 lignes sur la ligne du bas près de la rue Seraparu. Le tout avec les dits un usage comme entrepôt de denrées. La propriété dernièrement décrite a été acquise par le présent vendeur, de Thos. L. Preston, conformément à un acte passé devant A. Hero, notaire, le 18 décembre 1886.

Toutes les mesures ci-dessus sont plus ou moins et en mesure américaine.

Résidence rue Esplanade.

5° La charmante résidence de feu Domingo Fatjo située au No 95 rue Esplanade entre Bourbon et Dauphine, dans l'îlet borné par la rue Bagatelle, troisième district de cette ville.

Consistant en une résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises, ayant 14 ou 15 chambres subdivisées en salons, parloirs, bibliothèque, salle à manger, chambres à bain et à coucher, cuisine, buanderie, etc., convenable pour une grande famille et élégamment préparée et décorée dans l'intérieur, ayant gaz partout, devant de cheminée en marbre, etc., le tout en bon ordre et bien réparé et étant dans un voisinage charmant pour une résidence de famille.

Le terrain mesure à peu près 68 pieds 7 pouces de face à la rue Esplanade, sur une profondeur de 166 pieds 6 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles; la cour en arrière et sur le côté est pavé, deux belles caves, chambres pour bois et charbon, etc.; elle peut être visitée avec une carte des encanteurs dans tous les jours, de 3 à 5 P. M.

Magasins rue Decatur.

6° Trois magasins en briques, avec une bâtisse en briques à trois étages dans le fond, connus par le No 238 rue Vieille-Levée ou Decatur, entre Ursulines et Hôpital, îlet borné par la rue Gallatin, Deuxième District de cette ville, occupé par un magasin de chaussures et récemment loué partiellement à bail à Mme Prats jusqu'au 31 décembre 1889, à raison de $40 par mois; un entrepôt dans le fond du lot et face à la rue Gallatin est en usage comme dépôt de glace et loué pour $10 par mois, total $50 par mois.

Le lot de terre sur lequel le magasin est situé est désigné par le No 42 et mesure 25 pieds de face à la rue Decatur, 26 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Gallatin sur une profondeur de 82 pieds 6 pouces sur la ligne du haut près du lot No 41, et 79 pieds 9 pouces et 1 ligne sur la ligne du haut près du lot No 43 et s'étendant en travers l'îlet de la rue Decatur à la rue Gallatin, le tout plus ou moins en pied américain.

Conditions—Comptant en passant les actes, 10 pour cent comptant devant requis sur les lieux. Actes de vente pardevant P. F. Chauto, notaire, et les taxes de 1889, à partir du jour de la vente [illegible]

9 octobre 12 19 26—2 9 nov

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété-Cottage désirable dans le Premier District, rue Gravier, entre Galvez et Miro.

Succession de Marie Rigan Looney, épouse décédée de Wm Harvey.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.—No 28,091

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 30 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 22 octobre 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, savoir: Un certain terrain désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Galvez et Miro, et mesurant, en pied américain, 32 pieds 1 ligne de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec un cottage simple en bois ayant en tout 4 chambres et un auvent attenant, citerne, lieux d'aisance, etc., dans la cour. A l'arrière, un jardin potager en culture. Condition—Comptant. L'acte de vente pardevant André Doriocourt, notaire, 31 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur. Celui-ci paiera en sus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour assurer la vente.

25oct—26—2 9 16 23 30 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété d'encoignure de valeur dans le Premier District.

Maison à deux corps de logis rue Perdido.

Dans l'affaire de la succession de feu John Wagner.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.—No 28,611.

Vente à l'encan avec des conditions faciles.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la dite Cour, en date du 16 octobre, 1889, il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné comme lot No 25 sur un certain plan de L. Bringier, voyer, en date du 30 avril 1889; le dit lot mesure, en pied anglais, 30 pieds 2 pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade à la rue Prieur de 120 pieds, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Perdido et Prieur.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage avec couverture en ardoises, et ayant le tout ensemble 8 chambres, et subdivisée en deux corps de logis, avec caves, lieux d'aisance, etc. Aussi, dans la portion du fond de la rue Prieur, une maison en bois à un étage, face à la rue Prieur, et ayant 4 chambres, allée de côté, une cave, lieux d'aisance et locale séparément.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le restant à 1 et 2 ans de crédit avec billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les dits billets devront être garantis par hypothèque spéciale, privilège et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente contiendra toutes les clauses usuelles de garantie, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, pour en forcer la collection.

Les améliorations seront assurées et la police transférée au porteur des dits billets. L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1889.

Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.

15 oct—19 26—2 9 16 23 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété désirable et vacante dans le 3me District.

Contenu d'un magasin de quincaillerie en bloc—A l'encan.

Dans l'affaire de la succession de Annie Whelan, veuve en première noces de J. Thompson et en seconde noces de Stephen C. Nash.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.—No 27,727.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau, No 16 rue Bourbon.—SAMEDI, 16 novembre 1889 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour Division C, maintenant en congé, daté du 10 octobre 1889, il sera procédé à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et dépendances qui s'y appartiennent, situé à Alger, maintenant cinquième district de cette ville, dans l'îlet numéro 31, qui est compris entre les avenues Pacifique et Homer et les rues Verret et Alix, et les dits lots sont désignés par le No 11, et mesurant 31 pieds 7 pouces de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

2°. Le même jour, à 10 heures du matin, sur les lieux, rue Villeré, entre Seguin et Bouny, à Alger, dans le 5me district de cette ville, on vendra, en un même ordre, et dans la même affaire je vendrai en un lot le contenu du magasin renfermant des articles de quincaillerie, selon le détail dans l'inventaire enregistré.

Conditions—Pour la propriété foncière, comptant sur présentation du titre complet; pour le contenu du magasin, comptant sur les lieux.

Actes de vente pardevant André Doriocourt, notaire, No 31 rue Carondelet, aux frais de l'acquéreur, celui-ci, en sus du prix de l'adjudication, assumera les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent comptant devra être payé sur les lieux pour garantir la vente.

11 oct—11,12,19,26—nov2,9,16

PAR HOEY & O'CONNOR.

Bouilloires, Machinerie, Camions, etc.,

—A L'ENCAN—

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicolas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet, JEUDI 7 novembre 1889, à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, il sera vendu, à l'encan, sur les lieux, coin des rues St-Joseph et Commerce—

Deux bouilloires et devants (fronts), 2 petites chaudières (une en fer), un compacteur et un moteur, un vieux bouilloire en cuivre pour [illegible]; une pompe, vaisselles, 5 "Swan neck Seats", un moulin à riz, un lot de camions et un lot d'objets divers.

Conditions—Comptant avant livraison.

27oct—nov 3 6 7

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de sa charte, la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état de situation suivant de ses affaires, du 1er janvier au 31 décembre 1888:

Primes d'incendie	$167,151 61	
Primes maritimes	2,732 58	
Primes de rivières	2,762 98	
		$172,662 67
Primes acquises de 1887		57,567 11
Total des primes		$231,230 78
Intérêt, loyers et sauvetages		$16,460 94
		$247,691 68
A déduire—		
Primes non terminées pour 1888	$49,666 78	
Primes remboursées sous annulation de polices sur des risques assurés en dehors de l'Etat de la Louisiane, la compagnie ayant cessé d'assurer cette classe de risques	29,274 81 1/2	
Autres primes remboursées	7,622 72	
Réassurances	3,385 26	
		$89,784 50
Revenu net		$153,907 68
A déduire—		
Risques de feu de 1888	$106,161 34	
Risques maritimes de 1888	1,276 46 1/2	
Risques de rivières de 1888	510 75 1/2	
Pertes payées pour 1888	$104,322 49	
Commissions	14,110 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	2,150 73	
Frais de cour et honoraires d'avocats	386 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage	4,062 68	
Dépenses générales, salaires, loyers et escompte	22,292 52	
Profits et pertes	3,864 17	
		$155,286 17
		$2,348 14
A quoi doit être ajouté: Pertes survenues à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888	$44,046 67	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888	6,575 66	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888	21,473 30	
		$72,096 60
		$72,745 00
La compagnie possède l'actif suivant, au moment, 31 décembre 1888:		
Argent dans les banques		$67,942 71
Billets en cours de collection		20 363 68
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, $122,300 29, St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00		126,484 29
Mutuelle Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange		22,200 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant		26,313 11
Prêts sur demande garantis par titres valables		38,348 07
Billets à recevoir pour primes		4,444 55
Propriétés foncières et mobilier de bureau		70,944 54
Warrants de l'Etat		1,256 72
Débiteurs divers		624 61
		$386,124 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts		2,176 36
		$388,310 93
PASSIF.		
Réclamations diverses, dividendes non réclamés	$1,166 75	
Pertes ajustées, payables en 1889	13,656 88	
Pertes non ajustées, payables en 1889	2,338 75	
		$17 062 38
Surplus net en vue des porteurs de police		$341,368 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.

(Signé) J. A. NIHOMME, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 7e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

W. G. Vincent	[illegible]
[illegible]	[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés dans le Troisième District.

Vente pour effectuer un partage.

No 27,510—Succession de Catherine Weisel.

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau; Bienville et Passage de la Bourse SAMEDI, 2 novembre 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un jugement rendu et signé le 25 septembre 1889, par Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, maintenant absent en congé.

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Six lots de terre contigus situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les Nos 34 à 39 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues Rampart, St-Claude, France et Mazant; les lots 34, 35 et 36 seront vendus ensemble et mesurent 129 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Les lots 37 et 38 sont vacants et mesurent chacun 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

Le lot No 39 mesure 46 pieds de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

2° Une certaine portion de terre située dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Bourgogne et Remparts, mesurant 319 pieds 8 pouces 6 lignes de face à la rue France sur une profondeur de 177 pieds 8 pouces; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Cette propriété est cultivée en jardin; les couches chaudes et les chassis sont compris dans la vente.

3° Cinq lots de terre vacants contigus désignés par les Nos 26 à 31, situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues France, Mazant, Bourgogne et Remparts, mesurant chacun 45 pieds 5 pouces 1 ligne de face à la rue France sur 81 pieds de profondeur.

4° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet borné par les rues France, Lesseps, Chartres et Royale, mesurant 31 pieds 7 pouces 2 lignes de face à la rue Lesseps sur 115 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Termes et conditions—Pour les couches chaudes et les chassis comptant.

Pour les propriétés foncières, un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés pour la convenance des héritiers, garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt de la date avec toutes les clauses usuelles d'usage.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes pour l'année 1889.

Actes de vente pardevant A. et Félix Dreyfous, notaires. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs sur le montant des adjudications.

26 sept—29—oct—5 12 19 26—nov 2

PAR STEPHEN J. DEBBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Deux cottages doubles Nos 36 et 37 rue Mandeville.

Résidence No 431 rue Chartres.

Cottage double No 111 rue Espagne.

Succession de Cécile Thomson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 27,991.

PAR STEPHEN J. DEBBES, Encanteur—Bureau, 45 rue Royale—SAMEDI, 23 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de vente de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, maintenant absent en congé. Le dit ordre est en date du 15 octobre 1889, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain lot de terre désigné par la lettre A sur un plan par E. Pilié, voyer, daté le 22 octobre 1889, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Royale et Dauphine, connu par le No 35 rue Mandeville, et mesurant, en pied américain, 32 pieds 2 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage en bois double avec quatre chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

2° Un certain lot de terre désigné par la lettre B sur le dit plan, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et touchant à la propriété ci-dessus et connue par le No 37 rue Mandeville, mesurant 31 pieds 10 pouces de face à la rue Mandeville, sur 63 pieds 11 pouces et 6 lignes de profondeur.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises avec cinq chambres, deux cuisines, deux caves, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district, désigné comme le No 5 dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Casacalvo ou Royale et Moreau sur un plan fait par A. Castaing, en date du 12 janvier 1859, déposé en l'étude d'Amédée Ducatel, notaire, et est No 23 Livre de Plans No 6, en pied français, 28 pieds 5 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 96 pieds 8 pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises, No 431 rue Chartres, ayant cinq chambres, deux cabinets, mansarde et une cuisine en bois couvert en ardoises dans le fond ayant deux chambres, etc., etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le dit district et dans l'îlet borné par les rues Espagne, Washington, Craps et Rampart, faisant 30 pieds de face rue Espagne sur une profondeur de [illegible] pieds.

Les améliorations consistent en un cottage double connu par le No 111 rue Espagne.

Conditions—Comptant en passant l'acte. L'acquéreur doit assumer les taxes dues et exigibles en 1889.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Alphonse Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 oct—19 26—nov 2 9 16 23

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

Ameublements de maison

—ET—

Effets mobiliers.

Succession du colonel Camille E. Girardey.

No 28,675—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—MERCREDI, 30 octobre 1889 à 10 1/2 heures A. M., à la résidence No 223 rue Bourbon, encoignure St-Philippe sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 septembre 1889, et rendu dans la succession ci-dessus:

Tous les meubles de maison et effets mobiliers de la dite succession, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

19 oct—19,26,30

Magnifique Cottage Queen Anne

—ET—

Terrains de choix pour bâtir Rue Marengo près l'avenue St-Charles

—AUSSI—

25 actions de la Municipal Improvement Company.

Succession de Charles L. Valta.

No 26,747—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—G. Friedrichs, encanteur—Bureau 176 rue Commune—SAMEDI, 9 novembre 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 3 octobre 1889 et rendu dans l'affaire de la succession ci-dessus:

1° Un élégant Cottage Queen Anne, bien construit, No 219 rue Marengo, dans l'îlet borné par les rues Constantinople, Baronne et Dryades, bâti en retrait de la banquette, ayant galeries devant et derrière, parloir, chambres à coucher, grande salle à manger, cuisine, chambre à bain, lieux d'aisance, "bay windows", citerne, etc., aussi, un corps de logis séparé, à deux étages, maintenant divisé en deux appartements au dessus et un grand en-dessous, la partie d'en-bas pouvant aisément être transformée pour servir de remise et d'écurie, et l'étage supérieur pouvant servir de chambres pour les domestiques. De style de distribution moderne, construit avec des matériaux supérieurs et par d'habiles ouvriers, le confort et la solidité y sont combinés. Le terrain mesure 60 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur. Les alentours s'améliorent rapidement et attirent journellement l'attraction. Les amateurs de bonnes résidences ne sauraient trouver de meilleure occasion. Vente positive.

2° Trois lots de terre de choix pour bâtir, coin nord-ouest des rues Marengo et Baronne, dans le même carré d'îlet et attenant à la propriété ci-dessus décrite, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Baronne. A proximité de l'avenue St-Charles et faisant face à une des rues les plus larges et les plus désirables dans le bas du Sixième district; ces terrains conviennent pour spéculation ou améliorations.

3° Vingt-cinq (25) actions du fond capital de la Municipal Improvement Company de la Nouvelle-Orléans.

4° Un lot d'outils de charpentier d'après un inventaire enliassé.

Conditions—Pour les actions comptant et pour la propriété immobilière un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph Bex, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8oct—9 12 19 26—2 9 nov

Proclamation du Gouverneur

Révocation des restrictions de la Quarantaine.

DÉPARTEMENT DE L'EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

Attendu qu'à une séance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane qui a eu lieu en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 17me jour du mois d'octobre 1889, une résolution fut adoptée priant le Gouverneur de lancer une proclamation révoquant à partir du 1er novembre prochain toutes les restrictions quarantenaires à l'endroit des navires arrivant au port de la Nouvelle-Orléans;

Donc je, Francis T. Nicholls, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, en vertu du droit dont je suis revêtu par la loi, révoque et annule la Proclamation annuelle de Quarantaine émise par moi le 18me jour du mois d'avril 1889, révocation et annulation devant prendre effet à partir du 1er Novembre 1889.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 21me jour d'octobre A. D. 1889.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Par le Gouverneur:

GEO. SPENCER, Sous-Secrétaire d'Etat.

22 oct—30—

Avis.

A. SIMON, le Champion [illegible] Decatur.—Abonnement à [illegible]

Avis.

Au numéro 260 de la rue [illegible], entre Dumaine et St-Philippe, on [illegible] vendre M. Duverne, une [illegible] des MacPershé, bien [illegible]

5 oct—5t

L'Abeille de [illegible]

MERCREDI, [illegible]

Ventes de [illegible]

TAXES

La Ville de la [illegible]

[illegible]

FROST, ISABELLA 4006 Pour taxes [illegible]

FROST, ISABELLA 4007. Pour taxes [illegible]

GREEN, Vve J. HN. 4329 Pour taxes [illegible]

GREEN, Vve JOHN 4331 Pour taxes [illegible]

GREEN Vve JOHN 4332 Pour taxes [illegible]

GARDANNE, Mme J. 4352 Pour taxes [illegible]

GOMILLA, A. J. 4570 Pour taxes [illegible]

GRISBAUM, CHAS. 4650 Pour taxes [illegible]

GENELLA, Mme C. 4697 Pour taxes [illegible]

GLASER, ANNA M. 4700 Pour taxes [illegible]

[illegible]

HERO, GEO. A. — 49 O Pour taxes [illegible]

HALE, SUC. DE [illegible] 4955 Pour taxes [illegible]

HALE, SUC. DE [illegible] 4959 Pour taxes [illegible]

FEUI[illegible]

No 26.

Deux M[illegible]

DE C[illegible]

V. VATTIER

[illegible]